Ordonnance Souveraine n° 7.285 du 10 janvier 2019 portant modification de l'Ordonnance Souveraine n° 2.318 du 3 août 2009, modifiée, fixant les conditions d'application de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, modifiée

Type Texte réglementaire

Nature Ordonnance Souveraine

Date du texte 10 janvier 2019

Publication <u>Journal de Monaco du 18 janvier 2019</u>^[1 p.3]

Thématique Lutte contre le financement du terrorisme, la corruption et le blanchiment

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2019/01-10-7.285@2019.01.19



Vu la Constitution;

Vu la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, modifiée ;

Vu Notre Ordonnance n° 2.318 du 3 août 2009, modifiée, fixant les conditions d'application de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, modifiée ;

Voir l'article 55 de l'ordonnance n° 2.318 du 3 août 2009.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

- 1. Journal de Monaco du 18 janvier 2019
 - $^{ \bullet \ [p.1] } \ https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2019/Journal-8417 \\$